

Le télétravail est-il un droit fondamental?

TVA Nouvelles

Publié le 9 mai 2024 à 12 h 11

Télétravail au fédéral: est-ce un droit fondamental? - Entrevue avec Me Claude Gravel
Play Video

L'annonce du retour au bureau trois jours par semaine pour les fonctionnaires fédéraux ne fait pas l'unanimité alors que les syndicats de la fonction publique s'opposent à cette directive. Selon un avocat spécialisé en droit du travail, le télétravail resterait toutefois avant tout un privilège.

«C'est tout sauf un droit fondamental», déclare M^e Claude Gravel en entrevue à Québec matin.

Le télétravail est un nouveau problème des salariés d'aujourd'hui. «Il y a 7 ou 8 ans, on se battait pour avoir un congé le vendredi après-midi ou pour obtenir la semaine de quatre jours. L'aspect du télétravail n'était manifestement pas dans nos écrans radars», explique-t-il.

«Maintenant, il faut se rappeler que les règles de droit, en principe, sont que le travail s'effectue sur les lieux du travail. C'est la règle générale. On le retrouve autant dans les contrats individuels que dans les actions collectives.»

La COVID-19 est venue accentuer cette demande chez les salariés. Pour l'expert, il est évident qu'une fois la pandémie terminée, cette option de travail à distance reste un privilège plutôt qu'un droit.

M^e Gravel est toutefois compréhensif: «c'est sûr que [les employés] souhaitent le conserver afin de rester à la maison, d'éviter de se déplacer et de devoir courir pour porter les enfants au service de garde».

UNE SITUATION COMPLEXE

Dans le cas des fonctionnaires au fédéral, une lettre d'entente offrait aux 240 000 employés de bénéficier d'un horaire hybride. Leur syndicat a maintenant revendiqué que l'octroi du privilège du travail à distance devrait être «apprécié [au] cas par cas».

Avec ses centaines de milliers de salariés, l'avocat trouve que c'est une tâche beaucoup trop exigeante à imposer aux gestionnaires.

M^e Gravel souligne que si le gouvernement demande aux agents de l'État de se rendre au bureau trois jours par semaine à partir du 9 septembre prochain, ils n'auront pas le choix de s'y soumettre.

«Éventuellement, les tribunaux auront à trancher», le cas échéant, ajoute-t-il. «Ça reste qu'une telle décision de l'État est légitime, et dans leur droit.»

Pour voir l'entrevue complète avec M^e Claude Gravel, visionnez la vidéo ci-dessus.

Télétravail au fédéral: des fonctionnaires fâchés de revenir au bureau 3 jours par semaine

TVA Nouvelles

| Publié le 8 mai 2024 à 12 h 58

Les syndicats de la fonction publique canadienne s'opposent à une directive du gouvernement fédéral visant à instaurer une présence au bureau de trois jours par semaine aux fonctionnaires.

Des représentants syndicaux ont tenu un point de presse, mercredi matin, pour demander au gouvernement de respecter une lettre d'entente négociée entre les deux parties.

«Ce n'est pas le point de trois jours, c'est à propos du langage qui a été négocié qui doit être respecté, indique le vice-président régional de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Alex Silas. Il y a un manque de respect pour les travailleurs et les travailleuses de la fonction publique fédérale de la part de ce gouvernement et c'est pour ça qu'on est frustrés.»

«Cette décision de l'employeur va complètement contre ce qu'on a négocié à la table de négociations, ajoute-t-il. Ce qu'on a négocié, c'est une lettre d'entente pour un processus de consultation où chaque demande de télétravail soit traitée comme du cas par cas.»

De son côté, la présidente du Conseil du Trésor, Anita Anand, indique que cette décision ne relève pas des négociations syndicales, mais plutôt de la gestion.

«Je dois avoir le focus sur notre service pour les Canadiens et les Canadiennes pour nous assurer qu'ils peuvent continuer de livrer les services et protéger l'argent des contribuables», dit-elle.

Les syndicats demande également au NPD de l'appuyer dans ses démarches et d'utiliser l'entente du parti avec les Libéraux pour mettre de la pression sur le gouvernement dans le but qu'il recule sur ce point.

Voyez les explications complètes dans la vidéo ci-dessus